

Légende :

Limite de propriété
(Voir le plan de division du 11/10/2013 annexé au DMPC n° 5084-R du 13/11/2013)

Limite de propriété
(voir le plan de division du 11/10/2013 annexé au DMPC n° 5140-Y du 16/06/2014)

Limite avec le Domaine Public Autoroutier
Concessionnaire : Société des Autoroutes du Sud de la France (A.S.F.)
(Voir Procès-Verbal de Bornage Amiable du 04/04/2008)

Limite de propriété
(Voir Procès-Verbal de Bornage Amiable du 04/04/2008)

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE

COMMUNE DE SALON DE PROVENCE

Parc d'Activités de la Crau

Propriété cadastrée
Section DL n° 252

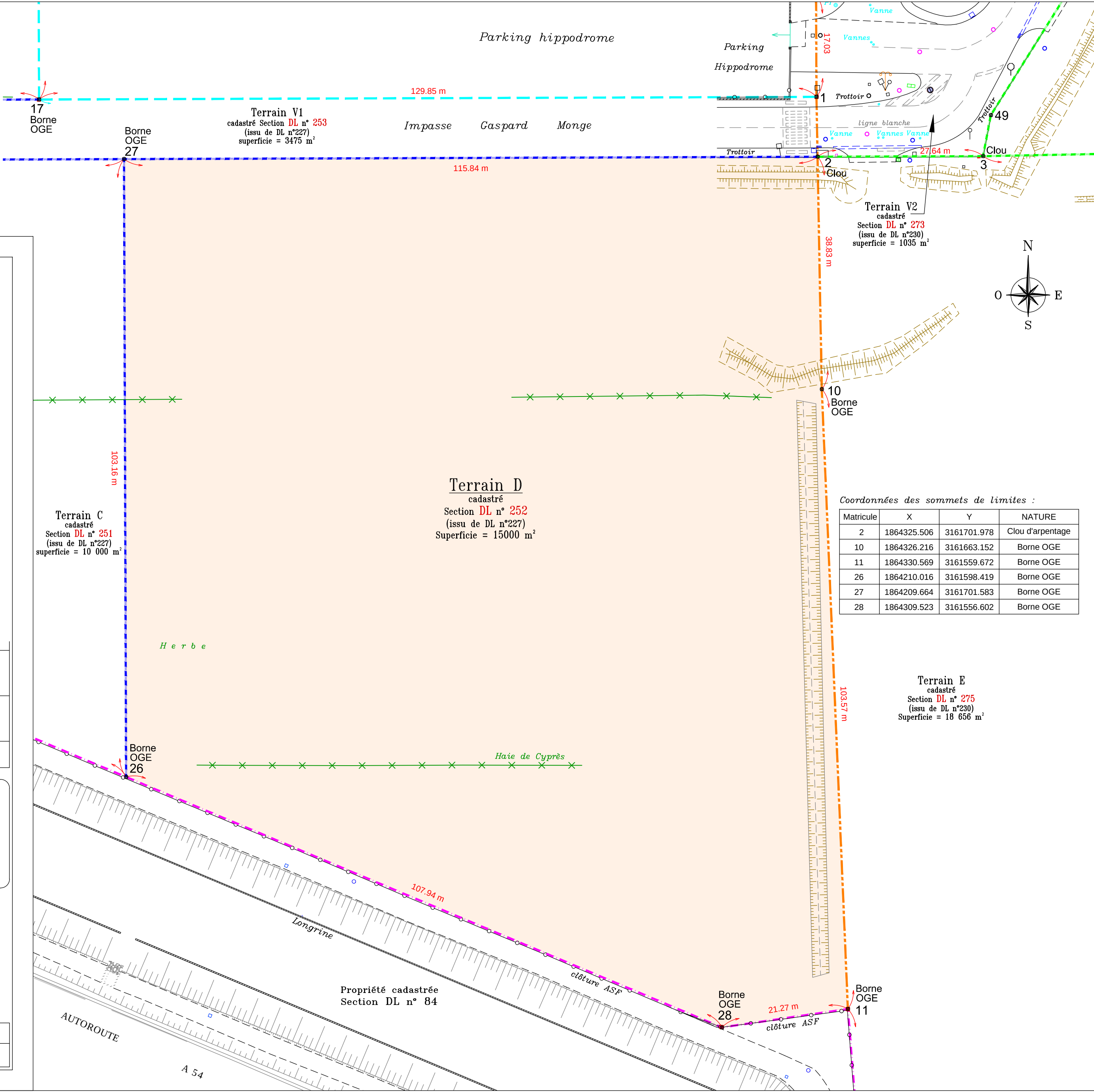
B	
A	
Indice	Désignation des modifications éventuelles

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
www.enjalbert.fr

Cabinet ENJALBERT
Géomètre Expert
geometre-expert@enjalbert.fr
440, Chemin des Barettes
13 300 – SALON DE PROVENCE
Tél : 04.90.53.06.10 / 06.82.06.96.27

PLAN DE BORNAGE
du Terrain D

Date	Dossiers n°	Coordonnées	Nivellement	Référence cadastrale	Echelle
31 10 2016	3572	RGF – CC44	/	Section DL n° 252	1/500



Coordonnées des sommets de limites :

Matricule	X	Y	Nature
2	1864325.506	3161701.978	Clou d'arpentage
3	1864353.145	3161702.072	Clou d'arpentage
10	1864326.216	3161663.152	Borne OGE
11	1864330.569	3161559.672	Borne OGE
12	1864333.302	3161525.428	Borne OGE
47	1864414.161	3161703.225	Borne OGE
48	1864434.051	3161482.734	Borne OGE

Légende :

	Limite de propriété (voir le plan de division du 11/10/2013 annexé au DMPC n° 5140-Y du 16/06/2014)
	Limite de propriété (Voir le plan de division du 11/10/2013 annexé au DMPC n° 5084-R du 13/11/2013)
	Limite de propriété (voir le plan de division du 06/08/2010 nneixé au DMPC n° 4748-L du 20/08/2010)
	Limite avec le Domaine Public Autoroutier Concessionnaire : Société des Autoroutes du Sud de la France (A.S.F.) (Voir Procès-Verbal de Bornage Amiable du 04/04/2008)
	Limite de propriété (Voir Procès-Verbal de Bornage Amiable du 04/04/2008)

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE

COMMUNE DE SALON DE PROVENCE

Parc d'Activités de la Crau

Propriété cadastrée

Section DL n° 275

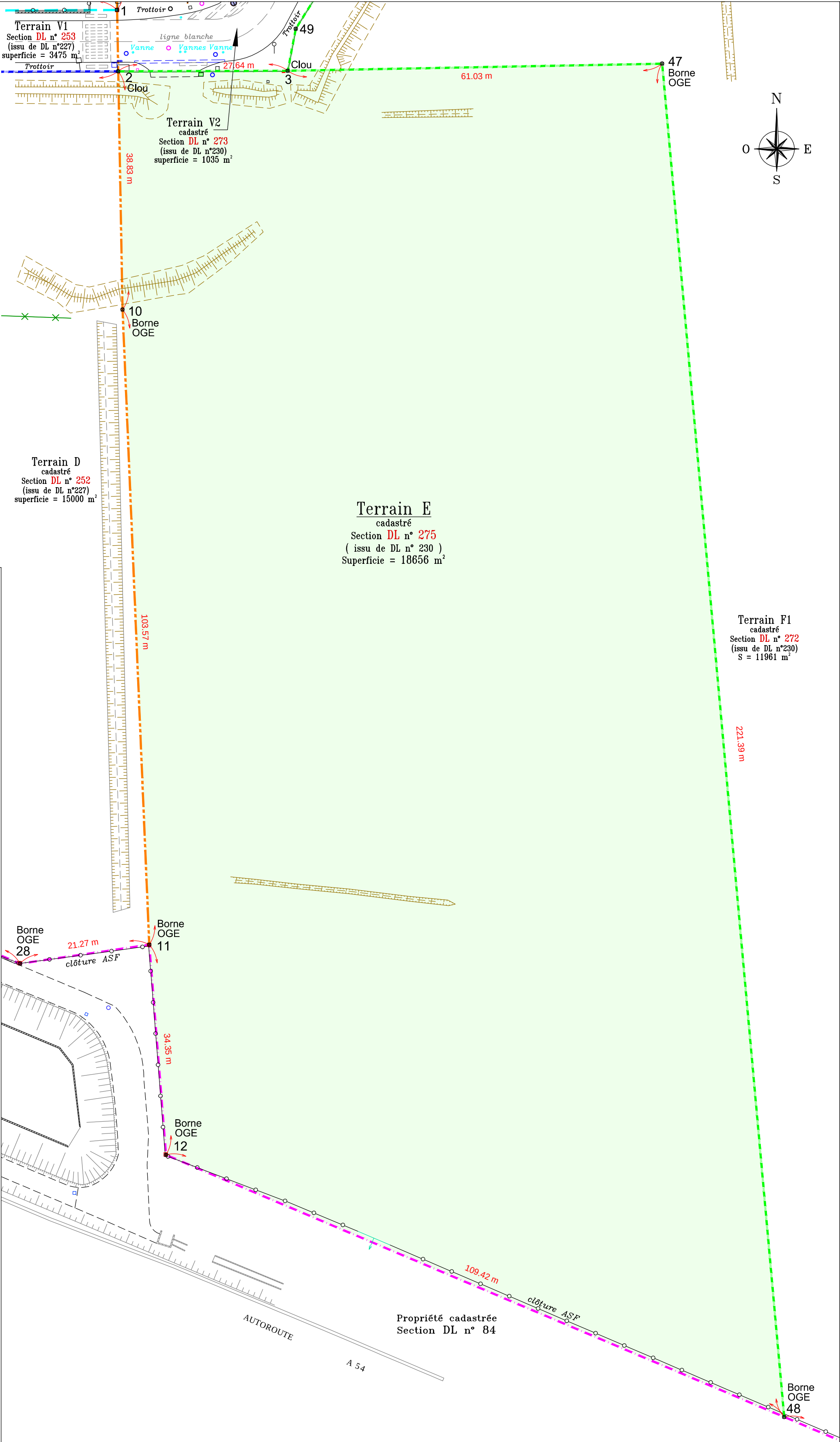
B	
A	
Indice	Désignation des modifications éventuelles



Cabinet ENJALBERT
Géomètre Expert
geometre-expert@enjalbert.fr
440, Chemin des Barettes
13 300 - SALON DE PROVENCE
Tél : 04.90.53.06.10 / 06.82.06.96.27

PLAN DE BORNAGE
du Terrain E

Date	Dossiers n°	Coordonnées	Nivellement	Référence cadastrale	Echelle
31 10 2016	3572	RGF - CC44	/	Section DL n° 275	1/500



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Gestion Publique

Division France Domaine

SERVICE EVALUATION

16 rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Téléphone : 04 91 17 91 17

drfip13@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Marie-Louise COROMINAS

Téléphone : 04 42 37 54 32

Télécopie : 04 42 37 54 08

drfip13.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Réf : avis N° 2016-103V2260 rattaché au
2013-103V2720

Métropole Aix-Marseille Provence
Service Economique
58, Bd Charles Livon
13007 MARSEILLE

DOMAINE

CESSIONS D'IMMEUBLES OU DE DROITS REELS IMMOBILIERS

art. L 311-8 du code des communes

art. 56 et 60 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982

art. 7-1 de la Loi 72-619 du 5 juillet 1972

art. L 451-5 du code de la construction et de l'habitation

1. Service consultant : la Métropole Aix-Marseille Provence

2. Date de la consultation : le 22/09/2016
Dossier reçu le 28/09/2016

Référence - Dossier : CT 3 – SC/NM/CC/GY n° 122-16
Affaire suivie par Chloé CAKIR.

3. Situation du bien :

Commune : SALON de PROVENCE

Adresse ou lieu-dit : « Crau Sud-Ouest »

Références cadastrales : Section DL n° 252 et 230

Superficie : 1ha 50a 00ca et 1ha 86a 56ca respectivement.

4. Description sommaire :

Dans le Parc d'activités de la Crau, parcelles accessibles par la Rue Nicolas Joseph Cugnot, situées au Sud de l'hippodrome et en bordure de l'autoroute A54, et viabilisées

5. Urbanisme :

PLU	Zone UE2
Usage :	Activités économiques à dominante non commerciale
Surface minimale :	Non réglementée
Emprise au sol :	60 %
Hauteur maximale :	12m
COS :	Non réglementé

6. Situation locative : Libre de toute location ou occupation.

7. Conditions de vente :

Cession amiable à titre onéreux sur la base de **38 €/m²**

8. Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé :

La valeur vénale actuelle des immeubles à céder, présumés libres de toute location ou occupation est de l'ordre de 1 279 000 € H. T. (**UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE EUROS HORS TAXES**).

9. Durée de validité de l'avis :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

10. Observations particulières :

Indications sur la présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme (non fournies).

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire (s) concerné (s).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

A Aix-en-Provence, le 17 octobre 2016

**Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directrice Régionale des Finances Publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône,
et par délégation,**


Philippe ROUANET
Inspecteur Divisionnaire
des Finances publiques

